

Infos diverses

Troubles de voisinage

Nous avons évoqué dans le bulletin municipal 2021, la loi qui venait d'être adoptée sur « le patrimoine sensoriel des campagnes ». Sachez que cette dernière est complétée par la loi n°2024-346 du 15 avril 2024 visant à créer les conditions d'un **vivre ensemble équilibré** pour limiter les conflits entre néo-ruraux et paysans, acteurs économiques, culturels ou touristiques d'un territoire.

Salle des fêtes

Dans sa séance du 18 avril 2024 l'ensemble du conseil municipal a **condamné fermement les dégradations** qui se sont effectuées lors des dernières locations.

A partir du 1er mai, il décide à l'unanimité d'instaurer des frais de dossier de 150 euros qui seront appliqués pour toutes ouvertures de procédure de réparation.

Entretien cimetière

Depuis plusieurs années déjà, en pratiquant une gestion des espaces publics sans produit phytosanitaire, la commune œuvre pour le bien de l'environnement et de notre santé. Il est donc naturel que notre cimetière soit davantage **enherbé** malgré le passage régulier de nos agents municipaux. Afin que ce lieu de recueillement soit le plus agréable possible, nous remercions chaque concessionnaire et chaque visiteur de **prendre part à l'entretien de son lieu de recueillement** et des espaces inter-tombes.

Bien faire le tri dans nos poubelles

Il est rappelé que les mouchoirs, masques, essuie-tout sont bien à jeter dans le bac gris. Lors de **contrôles** inopinés par les services de ramassage, le Sictom constate encore **trop d'erreurs**, l'obligeant à refuser la prise en charge des bacs.

(Pour plus de détail, consulter le site internet : desnes.fr > services > gestion des déchets)

Abribus en cours de rénovation

Ce fut une demande justifiée de la commission jeune, plus de détail dans notre prochain numéro.

Edition n°5

L'info

DESNES

MAI/ AOÛT 2024

MAIRIE

03 84 85 02 07

mairie@desnes.fr

Mardi : 10h-19h
Jeudi : 14h-19h

La commune vous informe

Les mots du Maire

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 (dite loi Matras), visant à consolider le modèle de sécurité civile a étendu l'**obligation** de réaliser un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** à toutes les communes répondant à de nombreux critères, à savoir pour Desnes :

- Etre doté d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ce qui est le cas avec le PPRI pour le risque inondation.
- Se situer dans une zone de sismicité définie par voie réglementaire, nous sommes sur un risque de niveau 3 sur 5.

Le **PCS** élaboré sous l'autorité du maire est l'**outil opérationnel** qui permet de **faire face le jour J à un évènement majeur de sécurité civile**.

Cet évènement majeur lié aux risques climatiques peut être par exemple un **cyclone**, une tempête, une inondation, un **feu de forêt...** mais aussi un **séisme**. Il s'agit alors de mettre en place un véritable **plan de gestion de crise** à l'échelle communale qui définit : qui fait quoi, quand et comment en cas de crise.

Son objectif est de poser une **organisation réactive et efficace**, élaborée et partagée par tous les acteurs de la commune, pour **protéger au mieux la population** des risques encourus.



Il regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population et en fonction des risques connus, il permet de :

- Déterminer les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.
- Fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité.
- Recenser les moyens disponibles.
- Définir la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

Notre Plan, construit ce printemps, a été **validé par la Préfecture** et sera adopté lors du prochain conseil municipal de septembre.

Nous espérons ne jamais avoir recours à notre PCS, mais nous sommes prêts. Je vous invite également à lire attentivement la **page complémentaire** insérée dans ce journal.

31 Agenda & manifestations

DATE	ÉVÈNEMENT
Dimanche 20 septembre	Assemblée Générale de l'association Cour de Récré
Dimanche 6 octobre	Randonnée familiale au profit de OncoDoubs (<i>Initiatives Desnoises</i>)
Samedi 19 octobre	Tartiflette organisée par La Cour de Récré
Lundi 11 novembre	Commémoration de la victoire 1945, place du village à 11h30
Samedi 30 novembre	Soirée Beaujolais nouveau, salle des fêtes du village (<i>Initiatives Desnoises</i>)
Dimanche 8 décembre	Marché de Noël salle des fêtes du village dès 10 h (<i>Amicale des Bricolos</i>)
Vendredi 10 janvier	Présentation des vœux du Maire à 18h30, salle des fêtes
Sam. 25, Dim. 26 janvier	Représentations théâtrales à 20 h30 et 14 h, salle des fêtes (<i>Initiatives Desnoises</i>)
Sam. 1, Dim. 2, Sam. 8 et Dim. 9 février	Quatre nouvelles représentations théâtrales à 20 h30 et 14 h Salle des fêtes (<i>Initiatives Desnoises</i>)

Cérémonie du 8 mai : A Desnes les habitants ont rendu hommage à leurs disparus

Des lieux de mémoire liés à la Seconde Guerre mondiale jalonnent le territoire français. Comme à Desnes, dans chaque commune, un monument aux morts rappelle le **sacrifice des soldats morts au combat**, mais aussi l'engagement des **résistants** dans les maquis, des **déportés** et la souffrance des populations civiles.

Cette année est marquée par **l'anniversaire des 80 ans du débarquement en Normandie**. « Les sanglots longs des violons de l'automne blessent mon cœur d'une longueur monotone. » Mots de Paul Verlaine prononcés le 5 juin 1944 sur radio Londres pour annoncer la nouvelle.

Prochainement : Travaux rue Denis Mignerot



Suite au renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et durant plusieurs semaines, nous aurons des **perturbations de circulation à partir du mois de septembre**. Nous invitons les conducteurs à rester vigilants dans ce secteur.

RAPPEL

Affouage

Information importante également disponible sur le tableau d'affichage de la mairie (il ne sera pas fait d'autres rappels)

Les habitants souhaitant réserver une coupe de bois à débarder cet hiver prochain 2024 / 2025 doivent s'inscrire impérativement en mairie entre **le 15 septembre et le 31 octobre 2024**.

Règlement rural parc

Le conseil municipal a validé le règlement proposé par la commission jeunes. Ce dernier, bientôt affiché sur le terrain et consultable sur le site desnes.fr, encadre les activités qui peuvent être pratiquées, prévoit les conditions d'accès ainsi que les horaires.

Il impose et sécurise les lieux pour que cet espace soit fréquenté en toute quiétude. Il est nécessaire que chaque utilisateur en prenne connaissance. Depuis son inauguration, la commune n'a pas relevé d'incident notable et à ce titre nous saluons le bon comportement des uns et des autres.

Les Puces des écoles : un vif succès

Ce n'était pas gagné d'avance, mais le soleil fut de la partie pour accueillir cette année **plus de 100 exposants**. Bravo à la Cour de récré et ses bénévoles qui ont su animer le village durant ce dimanche 5 mai.



Buvette et petite restauration ont permis à chacun de passer un bon moment. Toute la journée les nombreux curieux, promeneurs, chineurs ont déambulé à travers les stands à la recherche d'objets en tout genre.

Les bénéfices seront destinés à **financer les activités scolaires** (voyages, cours de piscine, achat de matériel).



JEUNESSE

Les jeudis de pays

Après le **succès de la saison 2023**, les jeudis de pays se sont déroulés pour la seconde année, le **20 juin** dernier, sur la place du village.

Très enthousiastes et malgré des petites averses de pluie qui venaient troubler cette soirée, de nombreuses personnes sont venues **déguster les produits locaux** proposés par les producteurs exposants.

On pouvait trouver des **goujonnettes**, samoussas, tartines franc-comtoises, **pizzas**, escargots, **charcuterie**, chocolat, pâtisseries artisanales, **fromages** de chèvre, vins...

Comme l'an dernier, le groupe de Bluegrass Band Little Mountain animait la soirée rendant l'endroit **festif et joyeux**.



Un grand merci à l'association Gaule Desnoise qui organisait la buvette et la mise en place des différentes infrastructures.

Les futurs sixièmes récompensés



Les maires des trois communes du RPI Desnes, Lombard, Relans ont récompensé les CM2 qui passent en sixième au mois de septembre avec un **bon d'achat de 30 euros** à utiliser à la **librairie Guivelle** à Lons le Saunier.

Pour notre village, nous souhaitons une pleine réussite à Camille Bonnin, Mathis Prost et Léia Saclier.

La rentrée des écoles

Notre RPI comptera près de **90 enfants** cette année, répartis entre les villages de Desnes, Lombard et Relans. Rendez-vous sur le site desnes.fr pour tous les détails.

ECOLE

Sortie scolaire à la ferme

Pour clore l'année, les élèves des 2 classes de l'école de Desnes sont allés visiter la ferme du GAEC BONNIN.

Ils ont été accueillis par toute la famille : Jean et Flavien pour les explications sur les taureaux, les plantes produites sur la ferme et le fonctionnement du méthaniseur, Marie Odile, Amélie et Alice pour le petit goûter. Tous étaient ravis, ce fut une très belle journée.

